



PROCES-VERBAL

Commission Régionale Statut de l'Arbitrage

Réunion du : Mardi 16 Octobre 2018

Présidence : Mme PERI Jeanne (CD)

Présent(s) : MM PELE Cédric (CD) - BIANCHINI Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : MM CATANI Michel - CUCCHI Jean Do

Assiste(nt) :

1- MUTE SUPPLEMENTAIRE :

➤ Courrier du FCBB :

Suivant l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, la Commission accorde 1 muté supplémentaire en **U16 REGIONAL 1**.

2- MUTATIONS ARBITRES :

BERTIN Arnaud : Cet arbitre « indépendant » a signé une licence au SUD FC,

- La Commission lui demande de fournir un justificatif de résidence (facture EDF)

GILABERT Sébastien : Cet arbitre a une licence à l'OLYMPIQUE MEZZAVIA FUTSAL.

- Sa demande pour le club d'AFA FA lui est refusée suivant l'article 33 du Statut de l'Arbitrage).

PASQUINI François : Cet arbitre suspendu du 29 Mars 2017 au 28 Mars 2018 (2 Ans de Suspension dont 1 An avec Sursis) n'ayant pas démissionné de son club au vu de l'Article 33 du Statut de l'Arbitrage,

- Appartient toujours à l'AJB.